



## 4. Ma santé et sécurité au travail

1. **Énumère trois (3) des droits fondamentaux qu'ont les travailleurs aux termes de la législation sur la santé et la sécurité au travail. (Tu trouveras la réponse sous «Ma santé et sécurité au travail » → «Mes droits fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail»)**

-Le droit de

-Le droit de

-Le droit de

*Source : Travailleur avisé, travailleur en santé!*

2. **Indique Vrai s'il s'agit de ta responsabilité au travail et Faux si ce n'est pas ta responsabilité. (Tu trouveras la réponse sous «Ma santé et sécurité au travail » → «Mes obligations» et «Refuser un travail dangereux»)**

- a) C'est ma responsabilité d'informer mon superviseur si je vois quelque chose qui, selon moi, est dangereux.
- b) C'est ma responsabilité de remplir le distributeur du bureau, même si cela ne fait pas partie de mes tâches habituelles.
- c) C'est ma responsabilité de régler les problèmes de sécurité moi-même.
- d) C'est ma responsabilité de consulter l'étiquette d'un contenant avant d'en utiliser le contenu.
- e) C'est ma responsabilité de porter des lunettes de protection lorsque mon superviseur l'exige.
- f) C'est ma responsabilité de respecter les règles de sécurité.

- g) C'est ma responsabilité de m'assurer que tout le monde suit les règles.
- h) C'est ma responsabilité de m'assurer que tout le monde fait sa pause-repas à temps.
- i) C'est ma responsabilité de m'assurer que tout le monde s'amuse au travail.

*Source : Travailleur avisé, travailleur en santé!*

**3. Indique si chacun des risques suivants est physique, chimique, biologique ou ergonomique. (tu trouveras les réponses sous «Ma santé et sécurité au travail » → «Qu'est-ce qu'un danger?») »**

absence de dispositif de protection

bruit intense constant

champignons

éclairage insuffisant

exposition à des liquides organiques

fauteuils mal ajustés

gaz

installation électrique inadéquate

matériaux inflammables

mouvements répétitifs

piqûres d'insectes

plantes

produits de nettoyage

vapeurs

*Source : Travailleur avisé, travailleur en santé!*

## Réponses - Ma santé et sécurité au travail

1. Énumère trois (3) des droits fondamentaux qu'ont les travailleurs aux termes de la législation sur la santé et la sécurité au travail. (tu trouveras la réponse sous «Ma santé et sécurité au travail » → «Mes droits fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail»)
  - Le droit de savoir
  - Le droit de participer
  - Le droit de refuser un travail dangereux

Source : *Travailleur avisé, travailleur en santé!*

2. Indique Vrai s'il s'agit de ta responsabilité au travail et Faux si ce n'est pas ta responsabilité. (tu trouveras la réponse sous «Ma santé et sécurité au travail » → «Mes obligations» et «Refuser un travail dangereux»)
  - a) C'est ma responsabilité d'informer mon superviseur si je vois quelque chose qui, selon moi, est dangereux. **Vrai**
  - b) C'est ma responsabilité de remplir le distributeur du bureau, même si cela ne fait pas partie de mes tâches habituelles. **Faux**
  - c) C'est ma responsabilité de régler les problèmes de sécurité moi-même. **Faux**
  - d) C'est ma responsabilité de consulter l'étiquette d'un contenant avant d'en utiliser le contenu. **Vrai**
  - e) C'est ma responsabilité de porter des lunettes de protection lorsque mon superviseur l'exige. **Vrai**
  - f) C'est ma responsabilité de respecter les règles de sécurité. **Vrai**
  - g) C'est ma responsabilité de m'assurer que tout le monde suit les règles. **Faux**
  - h) C'est ma responsabilité de m'assurer que tout le monde fait sa pause-repas à temps. **Faux**
  - i) C'est ma responsabilité de m'assurer que tout le monde s'amuse au travail. **Faux**

Source : *Travailleur avisé, travailleur en santé!*

3. Indique si chacun des risques suivants est physique, chimique, biologique ou ergonomique. (tu trouveras les réponses sous «Ma santé et sécurité au travail » → «Qu'est-ce qu'un danger?») »

absence de dispositif de protection	physique
bruit intense constant	physique
champignons	biologique
éclairage insuffisant	ergonomique
exposition à des liquides organiques	biologique
fauteuils mal ajustés	ergonomique
gaz	chimique
installation électrique inadéquate	physique
matériaux inflammables	chimique
mouvements répétitifs	ergonomique
piqûres d'insectes	biologique
plantes	biologique
produits de nettoyage	chimique
vapeurs	chimique

Source : *Travailleur avisé, travailleur en santé!*